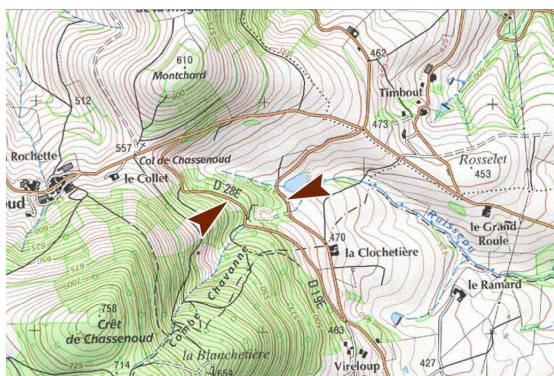


Volet	code ETU	Approfondissement des connaissances et études complémentaires
Objectif Contrat	code ETU1	Etudes préalables à travaux de génie civil
Action	code ETU1.3	Résorption des points de mortalité "Amphibiens" au niveau des traversées de routes départementales : expertises préalables

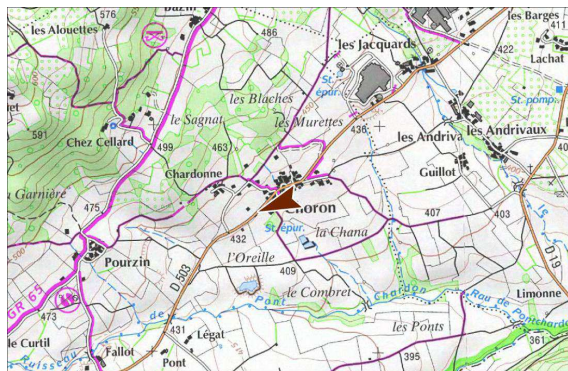
Localisation de l'action

Cette action concerne au moins 3 sites différents repérés comme prioritaires (Si l'enveloppe financière est suffisante : possibilité d'inclure d'autres lieux, à définir en cours de contrat)

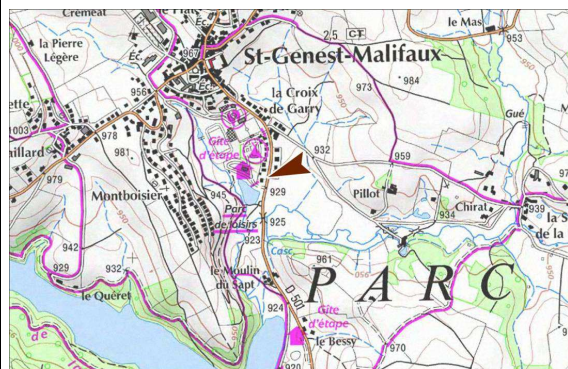
- a) RD 19/28E (sous le col de Chassenoud : commune de Longes (69))



- b) RD 503 (commune de St-Apollinard(lieu-dit :Choron) (42))



- c) RD 501 (commune de St-Genest- Malifaux) (42))



Descriptif de l'action

Sur chacun de ces sites, des écrasements d'amphibiens sont constatés chaque année. Cette action vient préparer l'action TRA 2.2 : Suppression des points de mortalité "Amphibiens" traversée de routes départementales.

L'objectif de la présente action est :

- Une pré-expertise d'opportunité : afin de vérifier sur le site s'il semble possible d'améliorer la franchissabilité de la route
- Dans l'affirmative et si besoin, une étude préalable à travaux : afin d'affiner la connaissance du site par des suivis des migrations (sur une ou deux années)

La pré-expertise consiste en une recherche biblio sur le site, du repérage terrain des milieux favorables aux amphibiens au niveau et à proximité du site (lieux d'hivernage et de reproduction), une visite de terrain avec les acteurs concernés (service voirie), et la rédaction d'une note sur l'opportunité de réaliser un aménagement spécifique pour les amphibiens. Ce travail est estimé à 3 jours par site.

L'étude préalable à travaux consiste en une expertise de terrain, comprenant un suivi, sur deux années consécutives, de la migration des populations d'amphibiens afin de localiser l'emplacement optimal du ou des aménagements à prévoir et la nature des travaux à réaliser. Une dimension participative de la population locale sera recherchée.

Pour mener ce suivi, la mise en œuvre du protocole (pose de filets + comptages) peut se réaliser dans le cadre de stages (prévoir par année et pour les 2 sites, 2 stagiaires sur 3 mois + 10 jours d'encadrement chargé d'étude). D'ores et déjà ce suivi approfondi est apparu techniquement difficile à mener sur le site de la RD 503 (site de Choron). L'enveloppe mentionnée ci-dessous pour les études préalables a été évaluée pour 2 sites (un dans la Loire et un dans le Rhône).

Les frais éventuels d' « expertise génie civil » sont intégrés à l'action ETU 1.5 (enveloppe de 30 000 €).

La mise en œuvre de cette action (notamment sur le volet « pré-expertise ») pourra être réalisée par un chargé de mission du PNR Pilat (dont le poste n'est pas statutaire).

Enjeu trame écologique (SRCE)

Ces actions ne se situent pas sur un axe prioritaire SRCE. Toutefois elles sont favorables à un groupe faunistique (Amphibiens) reconnu sensible à la fragmentation de ses habitats.

Indicateurs de suivi

Nombre de projets étudiés

Durée estimée

2014 à 2016

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Pré-expertises	Suivis et études préalables			

Coût de l'opération

	2014	2015	2016	2017	2018	montant	€ HT ou TTC
Pré-expertise sur le site de la RD 19* (3 jours chargé d'étude x 500 €)	1 500					1 500	€ TTC
Etudes préalables et suivi (encadrement : 10 jours chargé d'étude x 500 € = 5 000 €; frais de stage = 2 x 400 € x 3 mois + déplacement (2 x 800 €/stage = 1 600 €) = 6 000 €)		9 000	9 000			18 000	€ TTC
Fonctionnement :	1 500	9 000	9 000			19 500	€ TTC
Total	1 500	9 000	9 000			19 500	€ TTC

Dont 0% de coûts internes

Maître d'ouvrage

PNR Pilat

Plan de financement envisagé

Département du Rhône –site a

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
FEDER			50	5 250	5 250
CG 69			50	5 250	5 250
Total (€ TTC)			100	10 500	10 500

Département de la Loire – site c

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
FEDER			50	4 500	4 500
CG 42			50	4 500	4 500
Total (€ TTC)			100	9 000	9 000

*Pour mémoire : les pré-expertises des points sur la RD 501 et la RD 503 seront réalisées dans le cadre de la convention CG 42/LPO 42

Version : 7 mars 2014